

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02740-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 27

Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020
Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

N° 16 / 8-2-4

Secrétaire de séance
M. Fenouil

Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020
→ adopté à l'unanimité

Repas des Aînés – Opération « Chèque cadeau pour restaurant »

Madame LEMERAY explique qu'avec la circulation du Covid-19 et pour la sécurité de tous, la commune a pris la décision d'annuler le repas des aînés dans sa formule habituelle. Il en sera de même pour les colis.

Pour cette fin d'année particulière, le CCAS propose une alternative pour partager un moment agréable : un chèque-cadeau de 20€ à dépenser dans un restaurant partenaire de l'opération. La durée de validité du chèque serait de 7 mois à partir du mois de décembre.

Bénéficiaire : chaque personne habitant en résidence principale à Condé en Normandie et ayant atteint l'âge fixé dans chaque commune déléguée.

Il sera demandé aux personnes de s'inscrire du lundi au vendredi à l'accueil de la Mairie à partir du mardi 27 octobre jusqu'au vendredi 20 novembre.

Les restaurants partenaires :

L'Auberge	Saint – Germain du Crioult
La Licorne	Condé sur Noireau
Le Café des Quais	Condé sur Noireau
La Brasserie du Marché	Condé sur Noireau
La Renaissance	Condé sur Noireau

Pour les personnes qui le souhaitent, les restaurants partenaires ont accepté de faire des repas à emporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCPETE** l'opération « Chèque cadeau pour restaurant »
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme, à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020
Le Maire, Valérie DESQUESNE



V.D